

la deuxième lecture du projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.—(*L'honorable sénateur Stanbury*).

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, le sénateur Poitras a fort bien expliqué le projet de loi C-13, qui autorise la vente par le gouvernement de deux sociétés d'État qui fabriquent et vendent du matériel nucléaire. Ces deux sociétés sont issues de la vieille société Eldorado. Cette dernière avait été nationalisée dans les années 40 pour donner au Canada une participation nucléaire au projet Manhattan. Par la suite, ces divisions ont été transférées à Énergie atomique du Canada Limitée. EACL est ensuite passée à la CDIC, et ces deux divisions ont été constituées en sociétés d'État indépendantes qui ont reçu les noms de «Nordion» et de «Theratronics» en vue de leur vente.

Quoique j'aie de graves objections à formuler contre la philosophie du gouvernement conservateur qui le pousse à réaliser un modèle social qui soit prisonnier de l'économie de marché, je n'ai rien contre la cession d'entreprises qui ne répondent plus à une mission d'utilité publique et auxquelles on peut insuffler une vie nouvelle en les mettant dans le secteur privé. Cependant, le choix des entreprises à vendre, le prix de la cession, le contrôle par la puissance publique de leur activité, la protection du public et des travailleurs, voilà des questions qu'un comité sénatorial tiendra à examiner.

Il est inadmissible que le gouvernement choisisse les sociétés d'État à privatiser en cédant à la manie obsessionnelle qui le pousse à tout assujettir, choses et gens, à l'économie de marché. Il est inadmissible qu'on vende les éléments de notre patrimoine, même dans le but de réduire le déficit. C'est là un objectif louable, mais le gouvernement ne semble capable d'y parvenir qu'en haussant les impôts et en vendant notre actif, et encore de façon pas très réussie. Au Canada, il y a des impératifs d'intérêt public à respecter et à promouvoir—la sécurité nationale, le développement régional, l'égalité de chances pour tous, la justice sociale et la sécurité personnelle. Tout cela fait partie du contrat social sur la permanence duquel les Canadiens avaient appris à compter, jusqu'au jour où le gouvernement s'est mis à le démanteler et à le céder brique par brique.

Les sociétés en question sont d'une importance certaine pour le Canada. Elles représentent les premiers efforts de création d'une technologie nucléaire canadienne pour le bien de l'humanité. Leur contribution au traitement des maladies ainsi qu'à la stérilisation du matériel et peut-être des produits alimentaires est illustrée par le fait que leur production est exportée à 90 p. 100 et qu'elles dominent les marchés de leurs domaines respectifs. Contrairement à un autre joyau de la technologie canadienne, Connaught Laboratories, des dispositions ont été prises pour que le contrôle des actions assorties du droit de vote demeure au Canada. Mais ce qui est à prévoir, c'est que pour obtenir les capitaux nécessaires au développement des débouchés et aux travaux de recherche, elles vont passer des accords de coentreprise avec d'autres sociétés, étrangères ou canadiennes. Comme nous le savons tous, ces accords confient fréquemment la gestion à un partenaire qui peut être soumis à la législation d'un autre gouvernement. Le

projet de loi devrait offrir des garanties contre pareille éventualité. Les deux sociétés ont prouvé qu'elles pouvaient être rentables par elles-mêmes. Ce sont deux sociétés qui font des bénéfices. Mais j'aimerais savoir combien de subventions publiques il a fallu pour qu'elles le deviennent. Le prix de vente reflétera-t-il les sommes que les Canadiens y ont investies depuis 1946 pour en assurer le succès?

• (1530)

La prochaine question est la suivante: qu'arrive-t-il maintenant à Énergie atomique du Canada limitée? Ce sont ses seuls actifs rentables. Où EACL trouvera-t-elle l'argent pour ses recherches? En manquera-t-elle? Devra-t-elle compter sur les subventions d'un gouvernement avare?

Pour rester compétitif, EACL doit bénéficier des meilleures recherches afin de maintenir l'excellente réputation dont elle jouit dans le monde en matière d'efficacité et de sécurité.

Je ne doute pas que ces deux excellentes sociétés puissent trouver preneur, mais j'ai peine à croire qu'il soit de l'intérêt du Canada de les vendre actuellement, au moment où leur technologie est arrivée à maturité et devient rentable.

Je me demande aussi si le prix auquel elles seront vendues reflétera leur vraie valeur et s'il tiendra compte de la contribution que les Canadiens ont apportée à cette valeur. La procédure de vente laisse la décision finale à la discrétion du Cabinet. Quand je pense à sa tendance à politiser ce genre de décision, je ne suis pas rassuré.

Le prix de vente, quel qu'il soit, ne sera pas net. Premièrement, le gouvernement perdra un revenu annuel considérable qui était censé augmenter, au cours des cinq prochaines années, de 40 p. 100 dans le cas de Theratronics et de 100 p. 100—200 p. 100 en ce qui concerne les bénéfices—dans celui de Nordion. Il y aura ensuite le coût de la réglementation et de l'inspection. Inspecter et régler sa propre société, ce n'est pas la même chose que de superviser des sociétés privées dirigées par des entrepreneurs dynamiques. Quel sera ce coût additionnel? Ces sociétés œuvrent dans des domaines où toute négligence ou tout risque peuvent être fatals. Comment pourrions-nous être sûrs que la sécurité du public ne sera pas menacée?

Passons maintenant aux employés. Il est toujours dangereux de travailler avec des matériaux nucléaires. Des gestionnaires avides de bénéfices pourront être tentés de réduire les fonds consacrés à la protection des employés. Quelle sauvegarde auront-ils?

Le gouvernement a pris des mesures pour protéger les pensions et il a même donné aux employés l'occasion d'acheter Theratronics.

Le sénateur Frith: Belle occasion!

Le sénateur Stanbury: Il y a 329 employés, mais leur syndicat nous a dit qu'il n'a presque pas été consulté jusqu'à maintenant, qu'il s'oppose en principe à la vente de la société, qu'il s'inquiète des problèmes de santé et de sécurité et qu'il se demande si Énergie atomique du Canada limitée pourra effectuer les recherches nécessaires sans les revenus que lui rapportaient ces deux sociétés.